

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2015

PRESENTS : MOREAU – BILLET – JACQUOT – HOLODYSKI – SANIEZ – BLONDIAUX
BOURGADEL– CASSARINO – FRANKLIN – LOEHRER - MOREIRA – OUDIN – SAGRANGE –
YAQOUB.

ABSENTS EXCUSES : BOMER (procuration à C. BILLET).

Secrétaires de séance : Audrey FRANKLIN et Bruno SANIEZ.

I) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 05 JUIN 2015

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 05 juin 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II) VENTE PROPRIETE ET FOND DE COMMERCE « CHEZ DOM »

Ce point fait l'objet d'un ordre du jour complémentaire. Un plan et un rapport explicatif ont été adressés aux élus par mail avant la réunion.

Le café bar restaurant « Chez Dom » est à vendre. M. FOURNIER, gérant de la société immobilière LC2AT, est candidat à l'acquisition de la propriété (murs et fonds de commerce) et a été invité pour présenter son projet et diverses problématiques liées à la vente,

Il explique que son objectif est de rester propriétaire des murs qu'il louerait et de revendre le fonds de commerce. Ainsi, le restaurant et le bar garderaient la même destination qu'actuellement. La grange, à aménager, pourrait être utilisée comme pizzeria. .

Le jardin ferait l'objet d'un lot séparé et serait vendu pour la construction d'habitat.

M. FOURNIER indique qu'il a, d'ores et déjà, fait procéder à un bornage par un géomètre. Il résulte, du plan de bornage, des anomalies qui ont été mises à jour.

Une partie de la grange, pour 1/3 environ, soit 20 m² environ située à côté du bar, a été construite sur le domaine communal vers la fin du XIX^{ème}, début du XX^{ème} siècle. De même, une partie de la terrasse appartient au domaine communal sur une surface inférieure à 40m².

M. FOURNIER demande que la commune lui revende ces secteurs sur la base d'une évaluation des domaines.

Le conseil municipal souhaite que ce commerce soit maintenu et approuve le principe de création d'un dépôt de pain/pizzeria. Toutefois, il interroge le preneur sur la certitude de ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Charge le maire d'instruire le dossier pour consulter les domaines afin de déterminer une évaluation du prix de vente à LC2AT.

III) ATTRIBUTION DU MARCHE DE VOIRIE 2015

Une consultation a été lancée pour les travaux de voirie communale 2015 : réfection de la rue des Moissons et de l'impasse des Ormes.

L'estimatif du coût des travaux s'élève à 27 565 € HT.

4 candidats ont répondu, il s'agit de :

Ordre d'arrivée	Entreprises	Prix HT	Classement des offres
1	EIFFAGE	19 000,00	3
2	EUROVIA bourgogne	15 564,10	1
3	ROGER MARTIN	16 563,00	2
4	COLAS EST	19 272,80	4

Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres propose de retenir la proposition de l'entreprise EUROVIA qui s'élève à 15 564,10,€ HT, soit 18 676,92 TTC.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

-Décide de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA, pour un montant de 15 564,10€ HT soit 18 676,92 TTC,

-Autorise le maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

IV) CONVENTION AVEC LE GRAND DIJON POUR L'ACCES GRATUIT A LA PLATEFORME DES MARCHES PUBLICS « ACHATPUBLIC.COM »

Issus de la transposition des directives communautaires relatives à la passation des marchés publics, le code des marchés publics et l'ordonnance du 6 juin 2005 imposent des obligations de publicité et de mise en concurrence aux collectivités territoriales, qualifiées de « pouvoirs adjudicateurs ».

Le respect des principes de libre accès à la commande publique, d'égalité de traitement des opérateurs et de transparence des procédures, permet d'assurer l'efficacité des actes d'achat et le bon emploi des fonds publics.

Le maire indique, à ce titre, que les marchés lancés par la commune doivent faire l'objet d'une publication sur Internet, sur une plateforme de dématérialisation des marchés.

En application de l'article L. 5215-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Grand Dijon agissant en tant que Communauté urbaine a souhaité aider ses communes membres dans la gestion de certains services dans le cadre d'une démarche déjà initiée de mutualisation, afin de réaliser des économies et d'opérer une rationalisation des moyens.

Le Grand Dijon a passé un contrat avec un éditeur « ACHATPUBLIC. COM » afin de disposer d'une plateforme de dématérialisation de ses marchés publics. Cet outil de dématérialisation des marchés publics, mis gratuitement à la disposition des communes, permet à l'acheteur public de la commune d'accéder aux fonctionnalités suivantes notamment:

- La saisie des appels d'offres formalisés ainsi que les procédures adaptées,
- La publication directe des avis d'appel public à la concurrence aux BOAMP, et divers Journaux d'Annonces Légales en une seule saisie,
- Le suivi en temps réel de l'état des consultations : suivi des statistiques des téléchargements (« registre des retraits »), suivi des dépôts des offres (« registre des dépôts »),
- La gestion des avis rectificatifs et des questions / réponses, avec notification automatique par email aux entreprises ayant retiré un dossier,
- La réception des offres dématérialisées des fournisseurs,
- L'ouverture sécurisée des documents par le président de la CAO,
- La sélection des fournisseurs lors des CAO,
- Le séquestre des réponses électroniques permettant le téléchargement des plis avant la CAO.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents décide :

- **d'approuver** la convention annexée d'utilisation et de gestion de l'outil informatique de dématérialisation des marchés publics proposé par le Grand Dijon,

- **d'autoriser** Monsieur le maire à signer ladite convention avec le Grand Dijon,

- **d'autoriser** Monsieur le maire à prendre tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

V) MARCHE DE FOURNITURE D'ELECTRICITE AVEC LE GRAND DIJON

Le maire indique que, depuis 2004, les collectivités peuvent choisir leur fournisseur d'électricité. Les réseaux restent en monopole ERDF.

La loi NOME, puis HAMON prévoient la disparition des tarifs réglementés de vente (TRV) au 31 décembre 2015.

Le maire indique qu'il y a un intérêt à quitter le tarif réglementé de vente, que le Grand Dijon a montré un gain économique de 6 à 12% pour le tarif bleu.

L'intérêt du groupement d'achat étant :

- compétitivité : plus grand poids de négociation,
- simplicité : un seul processus d'achat pour tous,
- expertise centralisée et partagée, l'expertise du groupement profite à tous les adhérents.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- autorise le maire à fournir, pour chaque site, le numéro de PRM et à signer un mandat pour qu'Opéra Energie récupère les données auprès du fournisseur d'énergie actuel.

VI) TARIFS 2015 DE L'ACCUEIL DE LOISIRS D'ETE

Le Conseil municipal arrête les tarifs pour l'accueil de loisirs d'été avec PEP 21 comme suit:

TARIFS ETE 2015 - ACCUEIL DE LOISIRS POUR LA COMMUNE

Tranche	Quotient familial Mensuel	Journée avec repas	Journée sans repas	Demi- journée sans repas	Demi-journée avec repas
1	0 à 514,10	12,67 €	9,25 €	4,62 €	8,05 €
2	514,11 à 585,06	13,15 €	9,74 €	4,86 €	8,30 €
3	585,07 à 701,91	13,67 €	10,23 €	5,13 €	8,56 €
4	701,92 à 1052,64	14,41 €	10,98 €	5,49 €	8,93 €
5	1052,65 et plus	15,16 €	11,73 €	5,86 €	9,30 €

TARIFS ETE 2015 ACCUEIL DE LOISIRS POUR LES COMMUNES EXTERIEURES

Tranche	Quotient familial mensuel	Journée avec repas	Journée sans repas	Demi- journée sans repas	Demi-journée avec repas
1	0 à 514,10	16,21 €	12,71 €	6,37 €	9,88 €
2	514,11 à 585,06	16,73 €	13,23 €	6,61 €	10,11 €
3	585,07 à 701,91	17,22 €	13,71 €	6,86 €	10,37 €
4	701,92 à 1052,64	17,97 €	14,48 €	7,25 €	10,75 €
5	1052,65 et plus	18,74 €	15,24 €	7,63 €	11,13 €

VII) DIVERS

a) Nomination à la direction des écoles de Bressey-sur-Tille

Le maire informe le conseil municipal que Mme BALLEYGUIER Agnès a été nommée, pour la rentrée scolaire de septembre 2015, directrice de l'école primaire de Bressey-sur-Tille, laquelle comprend l'école maternelle et l'école élémentaire.

b) Association de majorettes

M. SANIEZ, Adjoint, présente en séance un projet de création d'association de majorettes. Cette association utiliserait la salle des fêtes le mercredi après-midi pour ses activités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise cette nouvelle association à utiliser la salle des fêtes le mercredi après-midi.

c) Limiteur de bruit

Le limiteur de bruit est installé à la salle des fêtes.

Ce système coupe l'alimentation des prises de courant dès que le bruit est supérieur à un certain nombre de décibels prééglés.

Par ailleurs, « *les portes sont piégées* ». Ceci signifie que le système tient compte du fait que les portes de la salle soient ouvertes ou fermées. Ainsi, la tolérance « bruit », avec les portes ouvertes de la salle, est moins importante qu'avec les portes fermées.

d) Rentrée scolaire septembre 2014 : Intervenant NAP et mouvements de personnel

1) Intervenant NAP (Nouvelles Activités Péri-éducatives)

Christiane BILLET, adjointe, explique que l'animatrice sportive actuelle ne pourra pas poursuivre son intervention auprès des enfants de Bressey-sur-Tille lors des NAP, pour la prochaine année scolaire, du fait des modifications d'horaires.

Dans le but de la remplacer, une animatrice « *danse et cirque* » serait susceptible d'intervenir 3 fois par semaine, pendant une heure, les lundis, mardis et jeudis soirs après la classe, en proposant des activités de cirque pour les plus petits (CP-CE1): jonglage, acrobaties, des jeux de rôle et de la danse adaptée pour les plus grands, à partir du CE2: stripjazz mixte, danse africaine...et ce, dans le cadre de l'association "Dijon danse".

Chaque séance coûterait 40 € avec le déplacement (actuellement, la séance de 3 heures coûte 75€).

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, valide la proposition faite en séance.

2) Mouvements de personnel- créations de postes

Après avoir recueilli les explications de Christiane BILLET, adjointe, sur une nécessaire réorganisation pour la rentrée scolaire de septembre liée à la fois à :

- l'ouverture d'une école primaire,
- la modification des horaires des NAP,
- la gestion en régie de l'accueil périscolaire des mercredis,

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de créer :

- un poste en contrat à durée déterminée (CDD) à temps partiel, à raison de 20h par semaine scolaire, pour le ménage de la nouvelle école,

- un poste de 31h par semaine, annualisé, pour l'encadrement des enfants de l'école maternelle (temps d'école et NAP),
- une augmentation du temps de travail de 6 h par semaine, d'une salariée pour l'encadrement des enfants en accueil périscolaire le mercredi après-midi.


A la demande de M. BLONDIAUX, un point est effectué sur les effectifs de personnel, notamment sur les prochains départs à la retraite, les suppressions de certains postes envisageables et les objectifs à prévoir en matière de formation du personnel qui encadre les enfants.

e) Organisation de la demi- journée porte ouverte à l'école élémentaire


Le conseil municipal organise en séance les permanences d'accueil, entre 9h et 12h, des parents et des enfants qui viendront visiter la nouvelle école, le samedi 27 juin 2015.

f) Organisation des festivités du 14 juillet

Bruno SANIEZ, adjoint, présente en séance l'organisation du 14 juillet avec programme.



E VIVA LE 14 JUILLET



PAELLA GEANTE

Lundi 13 juillet à 20H00
 Salle des fêtes de Bressey sur Tille
 A l'occasion des festivités du 14 juillet la municipalité organise une paella géante suivie de la retraite aux flambeaux et d'une soirée dansante
 Aux couleurs de l'Espagne

AU MENU

- Sangria
- Paella
- Dessert glacé
- ¼ vin par personne

TARIF 13€ par personne
 Menu enfant **7€** (Hamburger, frites, dessert glacé et friandises)
ATTENTION: places limitées (ordre d'inscription)
INSCRIPTION en mairie aux heures d'ouverture et samedi 4 juillet de 9h à 12h accompagné du règlement bancaire (**date limite 8 juillet**)
Renseignements complémentaires: Romuald POULET 06 10 91 14 12

INSCRIPTION SOIREE PAELLA	
Nom	<input style="width: 80%;" type="text"/>
Prénom	<input style="width: 80%;" type="text"/>
Adresse	<input style="width: 80%;" type="text"/>
Nbres Pers	<input style="width: 80%;" type="text"/>
Menu Enfant	<input style="width: 80%;" type="text"/>
TOTAL €	<input style="width: 80%;" type="text"/>

Mardi 14 juillet la fête continue

Concours de pétanque amical
 Inscription dès 14h00

15h00 Kermesse pour tous

- Tir à la carabine
- Pêche à la ligne
- Structures gonflables
- Buvette , gaufres etc,,,

Venez nombreux ! Animations gratuites et bonne humeur garantie !
Attention zone fête piétonne-accès à pied

A partir de 18h30 un apéritif sera offert par la municipalité

